



le 26 septembre 2017

Salon du dépannage-remorquage : les professionnels se sont donnés rendez-vous à Albi

Le CNPA a organisé le salon du dépannage remorquage à Albi, du 19 au 21 septembre. Une dixième édition qui a réuni les constructeurs de dépanneuses, les professionnels de l'outillage et de l'équipement, ainsi que l'ensemble des sociétés d'assistance et de très nombreux visiteurs passionnés par leur métier.

L'Assemblée régionale, présidée par Sylvain Cantrel, a été l'occasion d'aborder des sujets en cours de discussions avec les Ministères de tutelle et considérés comme prioritaires : la refonte de l'arrêté de 1975 réglementant les conditions d'équipement et de circulation des véhicules, les tarifs autoroutiers et fourrières, le futur Certificat de Formation professionnelle.

Le thème de la certification de service a été mis à l'honneur avec la remise d'un diplôme au premier certifié Qualicert Poids lourd : l'entreprise CODRA.

Autre sujet majeur et sensible : la prochaine mise en place de l'Ecall 112, plateforme de traitement des appels d'urgence automatisés, dont la gestion a été confiée à un GIE constitué par le Syndicat National des Sociétés d'Assistance (SNSA).

Si le CNPA a conscience qu'un partenariat doit se nouer avec les Sociétés d'assistance et les entreprises de dépannage remorquage pour une gestion optimale du dispositif, il n'en réclame pas moins l'ouverture de négociations visant à la mise en place d'un cahier des charges définissant notamment, les conditions d'intégration des entreprises, les obligations mises à leur charge et les garanties qui leur seront accordées ainsi que la protection des données géo-localisées via un tiers de confiance.

Le CNPA entend également être associé aux décisions relatives au fonctionnement du dispositif, ceci en tant que première organisation représentative des services de l'automobile et du dépannage remorquage.

Dans le but de bonifier les partenariats entre les Sociétés de dépannage-remorquage et d'assistance, le CNPA va lancer, via son site internet, une **enquête nationale** qui lui permettra de disposer d'une vision claire et la plus objective de l'état de ces relations.

Le résultat de cette enquête devrait également permettre aux sociétés d'assistance d'avoir une vision d'elles-mêmes plus complète, et donc porteuse de plus de perspectives à l'égard de leurs propres donneurs d'ordre et de leur réseau de prestataires.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) est le principal mouvement d'entrepreneurs des métiers de la mobilité : commerce et distribution de véhicules, de carburants, de nouvelles énergies, réparation, recyclage, nouvelles mobilités, et toutes les offres de services aux automobilistes.

5ème organisation professionnelle de France, le CNPA anime une filière forte de 139 000 entreprises et 400 000 emplois implantés sur tout le territoire.